

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Palais de la Bourse  
CS 21856  
13221 Marseille Cedex 01  
04 91 39 56 70  
paca@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



## LE PLAN DE LA TOUR

Place Foch  
83120 Le Plan de la Tour  
04 94 55 07 55



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

# EGLISE SAINT-MARTIN

Le Plan de la Tour



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Plan de la Tour - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

Le Plan de la Tour n'est né en tant que municipalité qu'en 1792 ! Jusqu'alors quartier du territoire de la Garde Freinet, il ne possédait pas même sa propre église et les habitants devaient se rendre à la messe dans la paroisse de la Mourre par un chemin raide et sinueux. En 1723, la population du Plan de la Tour est assez importante pour que Mgr de Castellane, évêque de Fréjus décide d'installer un nouveau vicaire dans ce qui était alors considéré le bas quartier de la Mourre. Une église et un cimetière seront édifiés.

L'église et son clocher sont construits en 1785 et peu de temps après, les habitants revendiquent leur indépendance et la constitution de la commune, ce qu'ils obtiendront ! Nous sommes encore loin de la séparation de l'église et de l'Etat et autour du clocher s'anime la vie d'un village.

Elément architectural caractéristique et central dans une commune constellée de hameaux, le clocher est un point de repère emblématique où convergent les regards.

### LE PROJET DE RESTAURATION

La commune s'engage dans la restauration du clocher de l'église Saint-Martin et son campanile en fer forgé. Le Plan-de-la-Tour ne compte pas de nombreux vestiges à l'inventaire de son patrimoine ce qui les rend plus précieux encore !

A 233 ans, l'église en matériaux naturels d'origine (granite du Plan de la Tour) a vieilli, les pierres ont bougé, le clocher menace de s'effondrer. Les travaux rétabliront les maçonneries extérieures et intérieures du clocher qui portent quatre cloches. C'est également l'occasion de conforter la charpente de l'église et d'en restaurer vitraux et peintures.

Cette restauration permettra à la commune d'ouvrir au public un point de vue exceptionnel sur la campagne environnante, le vignoble et les collines.

Montant des travaux	227 457,79 €
Objectif de collecte	10 000€
Début des travaux	Novembre 2018

# BON DE SOUSCRIPTION

## ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de EGLISE SAINT-MARTIN

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/59856](http://www.fondation-patrimoine.org/59856)  
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine  
EGLISE SAINT-MARTIN

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

## ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Commune de Plan de la Tour